



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 9 mars 2004 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire :	Jacques Bérubé
Mesdames les conseillères :	Madeleine Devin Lorraine Boucher
Messieurs les Conseillers :	Gilles Lachance Pascal Dion Gilles Gamache Christian Breton
Directeur-général :	Daniel Dufour

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. le maire souhaite la bienvenue à la population.

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé tout en ajoutant le point suivant :

13.- Avis de motion – Règlement ayant pour objet d'imposer des tarifs aux non-résidents pour l'utilisation des équipements et des véhicules incendie à l'intérieur des limites municipales.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de l'ordre du jour tel que lu et déposé, désirant l'insertion d'une période de question au début de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-03-033

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES DE FÉVRIER 2004

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 13 février 2004 et celui de l'assemblée spéciale du 23 février 2004 soient et sont acceptés tels que rédigés tout en ajoutant les précisions suivantes :

04-03-034



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

À la fin du 3^e paragraphe de l'item « Questions des conseillers » du procès-verbal du 13 février 2004 : « Il termine en demandant le procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue par la Corporation de développement économique de Chapais le 21 janvier 2004 de même qu'il demande de voir les lettres de démission des administrateurs de la susdite corporation ».

À la fin du 1^{er} paragraphe de l'item « Questions des conseillers » du procès-verbal du 13 février 2004 : « Elle demande de produire un rapport sur les dépenses d'avocat engagées jusqu'ici ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-03-035

4.- ADOPTION DES COMPTES – FÉVRIER 2004

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de février 2004 s'élevant à 237,631.23\$ et la liste des comptes à payer du même fonds relativement à la même période s'élevant à 51,335.08\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-03-036

5.- RÉSOLUTION –RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION

CONSIDÉRANT QUE le contrat conclu avec la firme Cimco réfrigération concernant l'entretien préventif des systèmes de réfrigération de l'aréna prend fin en septembre 2004;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat prévoit l'application d'un programme de maintenance ainsi que des inspections périodiques;

CONSIDÉRANT QUE lesdites inspections sont effectuées au démarrage du système à l'automne de même qu'à l'arrêt du système au printemps;

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais renouvelle le contrat d'entretien préventif des systèmes de réfrigération de l'aréna municipal pour une période additionnelle de 5 ans suivant les conditions énumérées dans le projet de contrat soumis en date du 3 mars 2004;

QUE M. Daniel Dufour, directeur-général, soit et est autorisé à signer le contrat susmentionné pour et au nom de la ville de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-03-037

6.- RÉSOLUTION – PAIEMENT – LES FORAGES LBM INC. – PROJET DE RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE

CONSIDÉRANT QU'en date du 9 décembre 2003 et suivant la résolution 03-12-148, la Ville de Chapais octroyait à la firme Forage LBM inc. le contrat d'aménagement de puits d'alimentation en eau souterraine, de piézomètres et de réalisation d'essais de pompage;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE ce mandat a été réalisé en partie avec la réalisation de 130 mètres de forage et l'aménagement de piézomètres complémentaires;

CONSIDÉRANT QUE *Les Laboratoires S.L. inc.* ont transmis une recommandation de paiement en date du 1 mars 2004 établissant à 62,459.00\$ plus taxes les honoraires à payer en vertu du mandat susmentionné;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement de la somme de 62,459.00\$ plus taxes à l'attention de la firme Les Forages L.B.M. inc. pour les travaux réalisés en date du 27 février 2004 apparaissant au décompte progressif no 1.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-03-038

7. **RÉSOLUTION – PAIEMENT DES HONORAIRES ENCOURUS PAR LES LABORATOIRES S.L. INC. – PROJET DE RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE**

CONSIDÉRANT QU'en date du 14 octobre 2003 et suivant la résolution 03-10-134, la Ville de Chapais remettait en vigueur le mandat de la firme « *Les laboratoires S.L. inc.* » axé sur la recherche en eau souterraine;

CONSIDÉRANT QUE par la suite, le mandat a traversé diverses étapes soit la production du rapport d'études hydrogéologiques (étape 2) et les préparatifs reliés à l'étape 3;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de devancer la réalisation d'un essai de traçage en eau souterraine qui était prévu à l'origine après l'érection du puits pilote;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires encourus par la firme Les Laboratoires S.L. inc. s'établissant à 2,780.00\$ plus taxes suivant la facture no 20464 émise en date du 31 octobre 2003 ainsi que les honoraires s'établissant à 3,057.00\$ plus taxes suivant la facture no 20845 émise en date du 31 janvier 2004 et autorise les Laboratoires S.L. inc. à devancer et réaliser l'essai de traçage en eau souterraine de façon à évaluer la qualité de l'eau pompée à long terme par le futur puits de captage.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-03-039

8.- **RÉSOLUTION – DON AUX ORGANISMES**

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés aux municipalités selon l'article 28 paragraphe 2 de la Loi sur les Cités et Villes en matière de subvention à des institutions, sociétés, corporations ou associations;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt général des citoyens et citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

et de dispenser à la population de Chapais des activités récréatives, artistiques, sociales, sportives et autres;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la Ville de Chapais approuve le paiement des sommes suivantes sous forme de subvention et don :

Corporation de dév. économique de Chapais	25,000.00\$
Club de curling de Chapais (tournoi féminin annuel)	50.00\$
Croix-rouge canadienne	50.00\$

M. le conseiller Pascal Dion et Mme la conseillère Madeleine Devin votent contre l'adoption de la présente résolution formulant un désaccord à propos de la subvention allouée à la corporation de développement économique de Chapais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-03-040

9.- **RÉSOLUTION – LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 04-359 – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'IMPOSER DES TARIFS POUR L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS ET DES VÉHICULES INCENDIE À L'EXTÉRIEUR DES LIMITES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors d'une séance régulière du conseil tenue le 13 février 2004;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par Mme la conseillère Lorraine Boucher

D'ADOPTER le règlement no 04-359 ayant pour objet d'imposer des tarifs pour l'utilisation des équipements et des véhicules incendie à l'extérieur des limites municipales.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution désirant une exemption pour les citoyens de Chapais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-03-041

10.- **RÉSOLUTION – LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 04-360 – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ACTUALISER LA POLITIQUE DE TARIFICATION POUR LES SERVICES OFFERTS AU CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors d'une séance régulière du conseil tenue le 13 février 2004;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par Mme la conseillère Lorraine Boucher

D'ADOPTER le règlement no 04-360 ayant pour objet d'actualiser la politique de tarification pour les services offerts au Centre sportif et communautaire.

M. le conseiller Pascal Dion vote contre l'adoption de la présente résolution en raison du coût de location proposé de la surface glacée.



No de résolution
ou annotation

04-03-042

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.- RÉSOLUTION – APPUI – OPPOSITION À LA FERMETURE DE LA STATION D'INFORMATION DE VOL (FSS) À L'AÉROPORT DE ROBERVAL

CONSIDÉRANT QUE la sécurité aérienne doit prédominer sur tout autre aspect en ce qui concerne l'avenir de la Station d'information de vol (FSS) à l'Aéroport de Roberval;

CONSIDÉRANT QU'en mettant fin aux services sur un horaire de vingt-quatre (24) heures dispensés à la Station d'information de vol (FSS) à l'Aéroport de Roberval, NAV Canada maintiendra, dans les régions limitrophes ou avoisinantes, deux (2) stations en Abitibi, soit à Rouyn-Noranda et à Val d'Or et l'autre sur la Côte Nord, à Sept-Îles, laissant à découvert un immense territoire, incluant la région du Saguenay-Lac-St-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les usagers consultés affirment unanimement que l'impact d'une telle fermeture fragilisera tout le volet de la sécurité aérienne;

CONSIDÉRANT QUE le service de la Sopfeu sont localisés à l'aéroport de Roberval et que le positionnement de la Station d'information de vol (FSS) à l'Aéroport de Roberval peut faciliter la sécurité aérienne dans leur lutte pour protéger nos forêts;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture projetée de la Station d'information de vol (FSS) à l'Aéroport de Roberval entraînera la perte d'emplois et créera un impact négatif sur l'économie locale et celle du secteur immédiat durement touché par la crise du bois d'œuvre et autres fermetures d'usine;

CONSIDÉRANT QUE les économies anticipées par cette fermeture sont minimales pour NAV Canada alors que nos pertes d'emplois et de sécurité aérienne seraient majeures pour notre milieu;

CONSIDÉRANT QU'en 1994, Transports Canada a investi plus de 4 millions de dollars pour la construction d'une nouvelle tour et l'achat d'équipements spécialisés afin de doter l'Aéroport de Roberval d'installations modernes et de services consultatifs répondant aux besoins des usagers;

CONSIDÉRANT QUE le milieu robervalois a déjà subi, par le passé, la fermeture et la centralisation de nombreux services gouvernementaux fédéraux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE le conseil de la Ville de Chapais s'objecte fermement à la fermeture de la Station d'information de vol (FSS) à l'Aéroport de Roberval et demande l'appui des municipalités de la région du Saguenay-Lac-St-Jean, celles de la région Nord-du-Québec, du Conseil des Montagnais du Lac-St-Jean, du Conseil régional de développement de la Baie-James, des communautés autochtones de la région Nord-du-Québec et des chambres de commerce des régions susnommées dans sa démarche auprès de Nav Canada pour maintenir ouverte la Station d'information de vol (FSS) et procéder au rapatriement des services autrefois dispensés à partir des installations à l'Aéroport de Roberval. Conséquemment, NAV Canada optimisera les installations actuelles à l'Aéroport de Roberval et rencontrera les objectifs du milieu

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

04-03-043

12.- RÉSOLUTION – NOMINATION – M. STEEVE FORGUES – DIRECTEUR DES INCENDIES DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est à la recherche d'un directeur pour son service de protection contre les Incendies;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a été lancé en date du 19 janvier 2004;

CONSIDÉRANT QU'au terme de la période allouée, un officier actuellement en poste a communiqué son intérêt à prendre la direction du Service de protection des incendies;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE M. Steeve Forgues soit et est nommé à titre de Directeur du service de protection des incendies de Chapais

QU'en attendant les résultats d'une réflexion et d'une négociation de nouvelles conditions salariales applicables à tout le département d'incendie, M. Steeve Forgues soit et est assujetti aux anciennes considérations salariales ayant prévalu jusqu'ici.

QUE la Ville de Chapais remercie M. Réjean Lapointe pour avoir accepté d'assurer l'intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-03-044

13.- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'IMPOSER DES TARIFS AUX NON-RÉSIDENTS POUR L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS ET DES VÉHICULES INCENDIE À L'INTÉRIEUR DES LIMITES MUNICIPALES

Il est donné à la présente séance par M. le conseiller Pascal Dion un avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente, pour adoption, un projet de règlement ayant pour objet d'imposer des tarifs aux non-résidents pour l'utilisation des équipements et véhicules incendie à l'intérieur des limites municipales.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Nil

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Mme la conseillère Madeleine Devin demande si le comité de négociation mandaté pour négocier la convention des cadres est un comité de recommandation. Elle demande si le dossier de SNC Tech se prêtera bientôt à l'exercice d'une assemblée publique de consultation.

Mme Madeleine Devin ayant avancé qu'elle n'est pas une marionnette donc après avoir implicitement accusé les autres membres du conseil de marionnettes, M. le maire Jacques Bérubé ordonne des excuses. Mme Madeleine Devin accepte de se rétracter et de retirer ses propos.

Mme la conseillère Madeleine Devin poursuit en demandant quand le plan de relance sera déposé. Elle demande qui absorbera la facture relative au changement de documents constitutifs de la corporation de développement économique de Chapais. Elle dépose un bref calcul définissant la part à absorber pour la municipalité face au projet d'amélioration des infrastructures d'eau potable. Elle rappelle qu'il est important de se mobiliser en regard du projet porcin. Elle demande si M. Christian Breton a payé son amende relative



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

au non-respect des procédures d'assemblée. Elle demande si les boues de papetières déversées au lieu de culture de pommes de terre ont reçu les autorisations requises. Elle demande s'il y a un lien à établir entre M. Legoff le consultant et M. Legoff le supposé-proprétaire de porcheries à Montréal et en Abitibi. Mme Devin apporte des précisions à propos du projet de pisciculture en signalant qu'elle a contacté Mme Louise Saucier, ancienne mairesse, cette dernière ayant confirmé l'envoi du rapport d'études sur le projet de pisciculture à la localité de Radisson en raison du paiement par le CRDBJ du coût de ces études.

M. le conseiller Gilles Lachance demande s'il existe un règlement sur les procédures d'assemblée relativement aux questions à poser.

M. le conseiller Pascal Dion demande des précisions sur le projet de complexe porcin à savoir si les études de faisabilité sont amorcées.

Mme la conseillère Lorraine Boucher demande quel délai sera encourru pour obtenir les réponses du MAPAQ en regard du projet de complexe porcin. Elle signale sa surprise de ne pas voir nommées des personnes pour l'organisation du 50^e anniversaire de Chapais. Elle termine en disant que les négociations pour la nouvelle convention des cadres est timidement amorcée.

M. le conseiller Gilles Gamache remercie M. Steeve Forgues d'avoir accepté la responsabilité de directeur du Service de protection contre les incendies.

Mme la conseillère Madeleine Devin revient avec une précision à l'effet qu'elle peut, suivant l'éclairage apporté par le MAMSL, poser des questions sur tout sujet. Elle demande si les études de pré-faisabilité du complexe porcin seront disponibles à la Ville de Chapais.

QUESTIONS DU PUBLIC

Précisions demandées sur le moment de la signature de la convention collective de travail des employés syndiqués.

Commentaires apportés à propos des allégations avancées d'un intérêt de la Ville de Matagami pour le projet porcin.

Demande relative à la mise en vigueur d'un code de procédures d'assemblées du conseil.

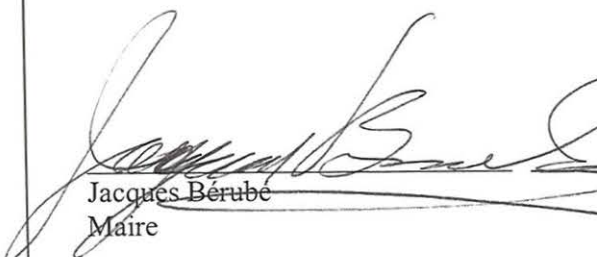
Demande visant à placer une période de questions du public en début d'assemblée.

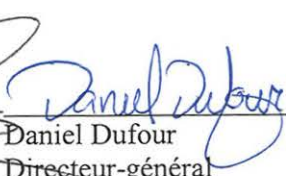
Éclaircissements demandés sur les prochaines réunions de la corporation de développement économique de Chapais, sur la possibilité de consultation des documents et des études. Demande d'identification des répondants de l'organisme.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Mme la conseillère Lorraine Boucher appuyée par M. le conseiller Christian Breton et faite.

M. le conseiller Gilles Gamache s'oppose à la levée de l'assemblée.


Jacques Bérubé
Maire


Daniel Dufour
Directeur-général
Greffier et Trésorier